



MRC DE ROUSSILLON
BULLETIN EXPRESS
 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE



Volume 2, no. 1
 Avril-mai 2003

Dans ce numéro :

Parution du Bulletin Express	1
Situation géographique	1
Adoption de la Loi 112 en Sécurité incendie	1
Le schéma de couverture de risques:	2
Comité de sécurité incendie	2
Qui est le chargé de projet	2



MRC DE
 ROUSSILLON



52, rue Ste-Thérèse
 Delson (Québec)
 JOL IGO

Téléphone : (450) 638-1221
 Télécopie : (450) 638-4499
 admin@mrcroussillon.qc.ca

Parution du « Bulletin Express »

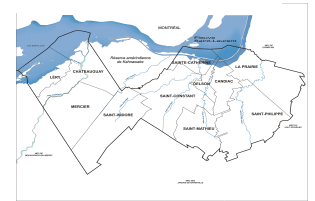
Le « Bulletin Express » sera publié trimestriellement et visera à informer les artisans, les gestionnaires de la sécurité incendie ainsi que la population sur l'évolution du dossier et les résultats de certaines étapes.

Situation géographique de la MRC

La MRC de Roussillon est située sur la Rive-Sud de Montréal et s'étend sur un territoire de 371,5 km².

Elle est constituée de zones urbaines à 28% et de zones rurales à 72%. Sa population est de 141 876 habitants.

La MRC de Roussillon comprend les municipalités de: Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.



Territoire de la MRC de Roussillon

Adoption de la Loi 112 en sécurité incendie

Après une longue période de cogitation avec plusieurs intervenants du milieu incendie, où il a été démontré que la province de Québec possédait le plus haut taux de pertes de vie et de pertes matérielles per capita à travers le Canada, le gouvernement du Québec a adopté en juin 2000 la *Loi 112* sur la sécurité incendie au Québec afin de pallier à la situation existante et obtenir un taux de pertes comparables, sinon meilleur que les autres provinces du Canada.

De cette loi, sont issues plusieurs obligations pour les municipalités, les services de protection incendie municipaux et, entre autres, pour toutes les municipalités régionales de comté (MRC) qui ont l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire respectif.

Le présent « Bulletin Express » de la MRC de Roussillon découle de l'obligation de la *Loi 112* à produire un schéma de couverture de risques incendie. C'est un outil intéressant pour informer l'ensemble des intervenants du déroulement de cette démarche.

Le schéma de couverture de risques: Objectifs et démarches.

En conséquence de l'adoption de la *Loi 112* sur la sécurité incendie, le ministère de la Sécurité publique et la MRC de Roussillon ont signé conjointement un protocole d'entente pour l'élaboration d'un schéma de risques.

La MRC de Roussillon a confié à M. Michel Lussier la responsabilité de coordonner les différentes activités et étapes de la réalisation de ce projet.

Parmi les différentes étapes nécessaires à la réalisation du schéma de couverture de risques, on retrouve:

- ◆ Formation d'un Comité de sécurité incendie;
- ◆ Élaboration d'un plan de travail et communication;
- ◆ Recensement des ressources;
- ◆ Analyse de la situation actuelle;
- ◆ Optimisation des ressources;
- ◆ Consultation auprès des élus et du public;
- ◆ Adoption du plan du schéma de couverture de risques.

Comité de sécurité incendie

Suite à une séance du Conseil de la MRC de Roussillon, il a été convenu que le Comité de sécurité incendie soit constitué de:

- M. Gaétan Brosseau, président et maire de St-Philippe;
- M. Jean-Marc Lalande, directeur général de Mercier;
- M. Serge Drouin, directeur général de Candiac;
- M. Daniel Vinet, secrétaire-trésorier de St-Isidore
- M. Pierre Lary, directeur général de la MRC de Roussillon;
- M. Gilles Gagné, directeur-service des incendies, Ste-Catherine;
- M. Christian Boudreau, directeur-service des incendies, St-Isidore;
- M. Michel Lussier, chargé de projet;
- M. Yves Labonté, représentant du ministère de la Sécurité publique.



Qui est le chargé de projet?

La MRC de Roussillon, suite au décès de M. Jacques Renaud, a confié la coordination des différentes étapes de la réalisation du schéma de couverture de risques incendie à M. Michel Lussier, directeur du Service de la prévention des incendies de la ville de Châteauguay.

Dans la coordination des différentes étapes, M. Lussier travaille en coopération avec MM. Patrick Desmarais et Luc Lapointe qui font partie de son équipe de travail.